

**SPMI\*:**

**« Bonne**

**chance dans**

**la rue! »**

**SPMI\* : [service de protection des mineurs.es](http://service.de.protection.des.mineurs.es)**





À Genève, la situation des jeunes mineur.e.s non accompagné.e.s, requérant.e.s d'asile ou non, est de triste actualité. Le suicide d'Ali Reza, au décrié Foyer de l'Étoile, et les mobilisations qui s'en sont suivies ont mis en lumière la situation alarmante de ces jeunes. Si le silence pèse encore violemment sur les requérant.e.s d'asile mineur.e non-accompagné.e.s (RMNA), il pèse également sur les mineur.e.s non accompagné.e.s (MNA). En effet, il s'agit de jeunes, principalement originaires du Maghreb, qui quittent leur famille (pour ceux qui en ont encore une), qui laissent tout derrière eux dans l'espoir d'une vie digne, et ce, au péril de leur vie. Ils embarquent sur des petits bateaux et traversent cette frontière meurtrière, la Méditerranée. Pour celles et ceux que l'Europe ne tue pas en mer, c'est petit à petit qu'elle les laisse mourir sur les territoires de « l'espace Schengen » dont la Suisse fait partie.

La Suisse excelle dans ses politiques racistes d'exclusions et de répression. Les mots d'ordre de la politique suisse de « prise en charge » de ces jeunes sont : l'isolement, la précarité, la répression et l'enfermement. Dans ce cadre, le Service de protection des mineur.e.s (SPMI) semble remplir sa fonction à merveille.

Après avoir bataillé pour prouver leur minorité, étant d'office présumé.e.s majeur.e.s, ces jeunes se voient attribuer des curateurs et curatrices du SPMI qui deviennent leurs représentant.e.s légaux. Ce sont elleux qui sont censé.es leur assurer un avenir digne. Au lieu de ça, ce sont des lieux de vie inadaptés, des scolarisations rares, des perspectives de commencer des formations inexistantes (faute de papiers), qu'on leur propose. L'hôtel Aida, avec lequel travail le SPMI, pourrait devenir un des nombreux symboles de la politique de dissuasion de l'État suisse. En effet, le gérant de cet hôtel est considéré par tous.tes les jeunes comme étant un homme raciste, autoritaire et auquel le SPMI - en pleine connaissance de cause - a donné les pleins pouvoirs. Les jeunes n'ont pas le droit d'utiliser l'ascenseur de l'hôtel (ils pourraient y croiser les clients « normaux »), illes se font insulter par le gérant qui entre dans leur chambre - les jeunes n'en ont pas les

clés - sans s'annoncer, pour les intimider et cela, qu'elles soient sous la douche, en train de dormir ou en train de se changer, sans scrupule. Il fait systématiquement référence à la police comme une menace. Les jeunes ne peuvent pas se parler dans l'hôtel, ni sur le trottoir attenant, elles ne peuvent pas se rendre dans les chambres des uns et des autres, évidemment aucune visite extérieure n'est autorisée, les casquettes sont interdites et des caméras sont là pour s'assurer du respect de chacune de ces règles. En plus de ce règlement portant atteinte à leur dignité, le gérant peut décider seul de mettre ces jeunes à la rue. C'est sans cesse que des jeunes se font virer de cet hôtel.

Le SPMI est tenu informé de ces renvois, les jeunes qu'il est censé prendre en charge se retrouvent donc à la rue, sur la seule décision d'un gérant d'hôtel raciste. Dans un dernier élan de cynisme, certains des curateurs et curatrices de ces jeunes leur remettent un sac de couchage en leur souhaitant bonne chance dans la rue. C'est donc plusieurs jours, semaines voire plusieurs mois que les jeunes mineures passent à dormir dans les rues de Genève avant de se voir proposer une solution d'hébergement.

Si l'État n'est pas capable de permettre à chaque jeune d'avoir un toit, il en est de même pour le soutien socio-éducatif quasi inexistant. En effet, rares sont les jeunes qui sont scolarisés. Pour celles et ceux qui le sont, cela leur permet d'apprendre ou d'améliorer leur français, de rencontrer d'autres personnes, de prendre un rythme et de se sentir considéré.e car traité.e comme « les autres » : les jeunes avec un statut légal.

Pour la majorité d'entre eux ayant eu un parcours de vie compliqué, le retour à 16 ou 17 ans sur les bancs de l'école n'est pas la solution adéquate. Un apprentissage, une formation serait à privilégier, mais sans statut légal rien n'est possible. Quoiqu'il en soit, la question de leur avenir reste une impasse car, dès le jour de leur 18ème anniversaire, la « prise en charge » s'interrompt.

La plupart ne reçoit pas un centime, d'autres sont au bénéfice de l'aide d'urgence et ses scandaleux 300.-/mois. Pourquoi cette différence de traitement ? Nous ne le savons pas, personne ne semble en mesure de l'expliquer. Aide d'urgence ou pas, comment sont-elles censé.e.s vivre dans une des villes les plus chères du monde ?

Sur un continent où le profilage racial est une pratique usuelle, ces jeunes non-blanc.hes sont tout le temps arrêté.es dans la rue par la police. N'ayant pas les « bons papiers », elles sont régulièrement placés pendant des heures en garde à vue. La garde à vue se termine généralement par une libération. Parfois, elles sont envoyé.es en prison pour mineur.e.s (à La Clairière), pour la seule raison qu'elles sont en « séjour illégal » bien que sous tutelle du SPMI. Cette pratique est également connue et critiquée pour les majeurs qui se retrouvent enfermés à Champ-Dolton parce qu'elles n'ont pas les « bons papiers ».





**Juin 2019**